



SEN RFP 039 20/21

Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF)

Questions et Réponses #2

le 25 novembre, 2020

Q-1 Page 10 – Critères obligatoires - CO1. Capacité du soumissionnaire de fournir des services PAEF partout au Canada

« Pour satisfaire à ce critère obligatoire, le soumissionnaire doit être en mesure de fournir :

- les adresses de tous ses bureaux à travers le Canada; »

Veillez préciser si vous faites référence à tous nos bureaux (siège social, gestion de comptes, gestion clinique, admission, etc.), ou si vous voulez que nous incluions les adresses de bureau de tous nos fournisseurs de services cliniques partout au Canada? S'il s'agit de ce dernier, compte tenu de la taille de notre réseau de conseillers professionnels, serait-il possible de fournir la liste des adresses en annexe?

R-1 *Le soumissionnaire doit à fournir une liste de tous les fournisseurs de services cliniques au Canada. Cette liste peut être fournie en annexe.*

Q-2 Page 11 - Critères obligatoires - CO4. Qualifications des conseillers

« Le soumissionnaire doit fournir :

- Le nom de chaque conseiller professionnel et de chaque conseiller d'accueil;
- Le diplôme que chaque conseiller professionnel et conseiller d'accueil détient. Si les diplômes sont de l'étranger, il doit indiquer leur équivalence canadienne. »

Veillez préciser si vous avez besoin de cette information pour nos membres du personnel (accueil et conseillers professionnels sur le personnel) ou aussi pour chaque conseiller professionnel de notre réseau à travers le Canada? S'il s'agit de ce dernier, compte tenu de la taille de notre réseau de conseillers professionnels, serait-il possible de fournir le nom et la liste des titres de compétences en annexe?

R-2 *Le soumissionnaire doit fournir des informations sur chaque conseiller professionnel de son réseau au Canada. Cette liste peut être fournie en annexe.*



SEN RFP 039 20/21

Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF)

Questions et Réponses #2

Q-3 Page 15 – Critères d'évaluation technique - CC4. Références du soumissionnaire
« Le soumissionnaire doit fournir la référence de deux (2) entités du gouvernement du Canada auxquelles il a fourni, le cadre du PAEF, pendant au moins (2) années consécutives, au cours des cinq (5) dernières années, à compter de la date d'émission de la présente DP des services dont l'envergure et la complexité sont semblables à celles des travaux présentés à l'annexe « A » — Énoncé des travaux. »

Veillez confirmer si ces 2 références doivent être les mêmes que celles présentées à M3. Des projets similaires, ou si nous devrions en fournir différents.

R-3 *Le soumissionnaire peut utiliser les 2 mêmes références que celles présentées à M3. Projets similaires*

Q-4 Page 35 – Annexe D – Formulaire de dépôt direct
Nous comprenons que l'annexe D devrait être complétée et soumise avec le reste des critères obligatoires et cotés, tel que spécifié à la page 10 - PARTIE 3 – INSTRUCTIONS DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS. Serait-il possible de le fournir dans son format original afin que nous puissions le compléter?

R-4 Si l'annexe « D » ne peut pas être remplie telle quel et soumise avec votre soumission, les informations demandées peuvent être soumises sous un format différent annexée votre offre.

Q-5 Serait-il possible de fournir l'historique d'utilisation pour les trois (3) dernières années du contrat (les genres des services de counseling par rapport aux services de travail-vie professionnelle, heures moyennes par cas, etc.) ?

Q-5 Taux d'utilisation pour les trois (3) dernières années
2018 : 14,19%
2019 : 17,71%
2020 (21 novembre) : 17,48%

Taux d'utilisation (annuelle) :

Année	Counseling	Services travail-vie personnel	Services d'intervention post-traumatique
2020 (septembre)	15,97%	5,04%	0%
2019	13,51%	4,2%	0%
2018	10,90%	3,9%	0%